

CLUB :	ENGAGEMENT N° :
---------------	------------------------

DESIGNATION	Nbr	Px unitaire	TOTAL
FORFAIT ENGAGEMENT		170	170
CHAMPIONNAT + COUPES DEPARTEMENTALES FOOT A 11			
POULE NOCTURNE + COUPE MAX BAREL		55	
COUPE NATIONALE AUGUSTE DELAUNE		50	
CHAMPIONNAT + COUPE DEPARTEMENTALE FOOT A 7			
CHAMPIONNAT + COUPE DU LUNDI		50	
CHAMPIONNAT + COUPE DU VENDREDI		50	
CHAMPIONNAT + COUPE SECTEUR ANTIBES		50	
CHAMPIONNAT + COUPE SECTEUR CANNES		50	
CHAMPIONNAT + COUPE VETERANS DU LUNDI		50	
CHAMPIONNAT + COUPE VETERANS DU VENDREDI		50	
CHAMPIONNAT + COUPE SUPER-VETERANS LUNDI: VENDREDI: SANS PREFERENCE:		50	
CHAMPIONNAT + COUPE JEUNE			
DEBUTANTS		GRATUIT	
AFFILIATION *			
1 OU 2 EQUIPES		70,5	
A PARTIR DE 3 EQUIPES		131	
TOTAL ENGAGEMENT			
CHEQUE DE CAUTION OBLIGATOIRE (NON ENCAISSE)		160	
FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES STATUTS POUR LES NOUVEAUX CLUBS ET STATUTS MIS A JOUR POUR LES ANCIENS CLUBS			
<p>* GARANTIE ACQUISES PAR L’AFFILIATION : Responsabilité civile du groupement sportif et celle des pratiquants licenciés, défense pénale, recours, protection juridique. L'assurance responsabilités que les clubs pourraient encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui.</p> <p>Cette assurance obligatoire comprise dans l'affiliation est destinée à couvrir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) en cas d'accident dont le club serait reconnu responsable. 2) en cas de faute d'organisation lorsqu'il organise des activités FSGT (rencontres sportives, fêtes, assemblées générales). 			